

DEMANDE DE DEROGATION SPECIALE ET TEMPORAIRE
AUX REGLES DE L' AIR RELATIVE A LA HAUTEUR MINIMALE DE SURVOL DES
AGGLOMERATIONS ET DES RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES
EN ILE DE FRANCE

A présenter, au Préfet du département concerné, au moins trente jours avant la date proposée pour une mission ponctuelle.
Transmettre, dans les mêmes délais, une copie à la délégation régionale d'Ile de France.

Je soussigné :

- Nom et prénom :**
- Adresse :**

Tél :	Fax :
--------------	--------------

Demande en qualité de :

- Exploitant :
 - Adresse :**
 - Personne à contacter :**

Tél :	Fax :	Mail :
--------------	--------------	---------------

- Représentant de l'Exploitant :

l'autorisation de survoler les agglomérations ou rassemblements de personnes ou d'animaux énumérés dans le dossier joint.

Département(s) concerné(s):

Nombre de mission(s) pour le(s) même(s) site(s) :

Il s'agit de

- première demande
- prolongation, répétition ou report ; référence de l'autorisation initiale :

Date (ou période) :

Nature du travail envisagé : photographie,
 publicité,
 surveillance, observation,
 autre, préciser :

Pour le compte de (client) : (joindre le bon de commande)

- Nom :**
- Adresse :**
- Personne à contacter :**

Tél :	Fax :
--------------	--------------

A la demande de (personne, société ou collectivité à l'origine de la demande) : (joindre le bon de commande)

- Nom :
- Adresse :
- Personne à contacter :

Tél :	Fax :
-------	-------

Description de l'objet de la mission (détailler le but de la mission, définir l'intérêt général qui s'y rattache) :

Le cas échéant, **description des raisons pour lesquelles la mission ne peut être effectuée aux hauteurs minimales dérogatoires fixées en annexe B à l'instruction du 4 octobre 2006** relative aux conditions techniques de délivrance des dérogations aux hauteurs minimales de vol :

La mission est précisée dans le dossier technique joint qui est divisé en deux parties :

- A) aéronef et équipage
- B) description technique de la mission (avec extrait de carte renseigné joint).

Je m'engage à ce que l'équipage :

- prenne connaissance, avant le vol, des conditions prescrites par l'autorité préfectorale et en respecte les termes,
- soit en mesure de présenter aux autorités compétentes les autorisations requises.

Je (ou l'Exploitant que je représente) déclare avoir déposé un manuel d'activités particulières.

- Lieu de dépôt :**

Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans la demande et le dossier technique joint.

Fait à _____ le _____

Signature _____

A) AERONEF ET EQUIPAGE

1A) Aéronef

Nombre d'aéronefs utilisés :

Liste des aéronefs susceptibles d'être utilisés

Catégorie ¹	Type	Titre de navigabilité ²	Nombre de moteurs	A piston ou turbine, classe ³ de performance (hélicoptère)	Immatriculation ou identification	Equipements	
						Mode Transpondeur	Nombre de VHF

¹ : Avion, hélicoptère, ballon, ULM, etc.

² : CEN, CNRA, etc.

³ : dans la configuration prévue pour la mission considérée

2A) Equipage

Liste des pilotes susceptibles d'être membres de l'équipage de conduite

Nom et prénom	Nature de la licence ⁴	Numéro de licence	Organisme ayant délivré la DNC

⁴ : PPA, PPH, PL, TT, TH, etc.

Liste des personnes complémentaires ⁵ susceptibles d'être membres d'équipage

Nom et prénom	Fonction en relation avec le but du vol	Titre aéronautique éventuel

⁵ : seules les personnes ayant une fonction en relation avec le but du vol effectué sont autorisées à être à bord.

B) DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA MISSION

1B) Sites à survoler pour l'exécution de la mission

Objectifs : situation, tracé ou périmètre ¹	Communes survolées	Hauteur minimale sollicitée ²	Nombre de passages ³	Altitude NGF ⁴ moyenne

¹ : pour photographie, surveillance ou observation

² : indiquer la référence (hauteur ou altitude) et préciser au § 5B les raisons techniques

³ : si supérieur à trois, préciser au § 5B les raisons techniques

⁴ : si disponible

2B) Espace aérien traversé

- La mission a-t-elle lieu à l'intérieur d'un espace aérien de classe A ?

oui

non

Rappel : pour pénétrer dans un espace aérien de classe A, une dérogation doit être obtenue auprès de l'autorité compétente des services de la circulation aérienne.

3B) itinéraire proposé (uniquement dans les CTR 2 et 3 de PARIS)

Aérodrome (ou autre emplacement) de départ et d'arrivée :

Itinéraire ⁵ pour rejoindre et quitter les sites à survoler :

⁵ : sur les itinéraires réglementaires, indiquer les points de report successifs; hors itinéraire réglementaires, indiquer les repères au sol (autoroutes, voies ferrées, voies fluviales, etc.) ou à défaut, les communes.

Joindre un extrait de carte faisant clairement apparaître les sites à survoler et l'itinéraire proposé (carte aéronautique "itinéraires hélicoptères PARIS CTR 2 et 3 au 1/100.000, ou, à défaut, une carte aéronautique REGION DE PARIS 1/250.000).

4B) conditions particulières (si oui, renseigner la page suivante)

L'aéronef doit-il effectuer ? :

du vol lent
(sauf hélicoptère)

du vol stationnaire
(hélicoptère)

du vol vertical
(hélicoptère)

du vol à une hauteur
inférieure à 150 m

Si oui, préciser et motiver :

Si oui, quelles précautions seront prises ? (performances aéronef, cas d'atterrissage forcé, etc.) :

5B) Observations diverses (motiver l'urgence ou la ponctualité de la mission, expliciter certains renseignements figurant ci-dessus dans le dossier, etc.).